



Adresse géographique sans bâtiment

Par **Ansoud**, le **11/01/2012** à **16:03**

Bonjour,

Nous sommes à la retraite, nous avons l'intention de vendre la maison et de partir visiter le monde en camping car sans autre habitation. Un membre de notre famille nous propose de nous louer un terrain avec une adresse postale mais sans bâti. Comment faire pour être en règle avec la commune sur laquelle se trouve cette adresse. Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée. Jacky.